



## MODALITES D'ADMISSION

Inscriptions en ligne **du 6 au 20 juin**  
Ouvert à partir de 8 ans (année du CE2)  
Convocation envoyée par mail courant juillet

Les auditions auront lieu **la semaine du 4 septembre** et se dérouleront sous forme de cours collectifs, sur le site de Fieffé (2 rue Fieffé).  
Chaque candidat devra se présenter 30 minutes avant le début du cours.

Tenue : t-shirts ou justaucorps de couleur vive. Tenue près du corps obligatoire.

Certificat médical : à joindre lors de l'inscription en ligne. Les candidats ne seront pas autorisés à passer les tests s'ils ne fournissent pas le certificat.

### CYCLE 1 TRONC COMMUN Danses classique et contemporaine

Pour les enfants débutants de 8 et 9 ans et pour les enfants non débutants de 10 à 12 ans.  
Cours-test devant l'équipe pédagogique **mercredi 6 septembre matin**.

### PRATIQUE AMATEUR « LAB » Danse classique et Danse contemporaine

Pour les collégiens et lycéens.  
Cours-test devant l'équipe pédagogique **mercredi 6 septembre après-midi**.

### DANSE JAZZ ET PERCUSSIONS

Pour les collégiens, lycéens et étudiants (jusqu'à 20 ans)  
Cours-test devant l'équipe pédagogique **vendredi 8 septembre de 18h30 à 20h30**.

### DANSES URBAINES

Pour les 8 - 17 ans.  
Cours-test devant l'équipe pédagogique **mercredi 6 septembre après-midi**.

### CELLULE CHOREGRAPHIQUE Danse classique et Danse contemporaine

Pour les candidats post BAC  
Cours-test, atelier et entretien avec l'équipe pédagogique **jeudi 7 septembre de 13h à 18h**.



**CONSERVATOIRE  
DE BORDEAUX  
JACQUES THIBAUD**

### **Résultats**

Les résultats seront envoyés par mail et affichés sur le site de Fieffé (2 rue Fieffé) et sur le site de Sainte Croix (22 quai Sainte Croix) le **vendredi 8 septembre au soir**.

### **Emploi du temps pour les admis**

Pour les élèves admis, la transmission des emplois du temps se fera lors de la réunion de rentrée  
Danse : **mardi 12 septembre à 18h** sur le site de Fieffé.

Début des cours : **semaine du 18 septembre**

### **Confirmation de l'inscription administrative**

Les droits d'inscription seront à régler entre octobre et décembre